

APPEL DE PROJETS

Startup Québec^{MD}

Appui aux initiatives innovantes pour la santé
et le bien-être des fondateurs de *startups*

Décembre 2019

Le présent document a été produit par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Coordination et rédaction
Direction des maillages et des partenariats industriels

Pour tout renseignement
Kim Chapados, conseillère en innovation, Direction des maillages et des partenariats industriels

Secteur de la science et de l'innovation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

514 873-1767, poste 3953
startupquebec@economie.gouv.qc.ca

TABLES DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
INFORMATION GÉNÉRALE	7
ADMISSIBILITÉ.....	8
MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	8
DÉPENSES ADMISSIBLES	9
ÉVALUATION DE LA DEMANDE	9
CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE	11
RENSEIGNEMENTS	12

PRÉAMBULE

Contexte

Le maintien d'une bonne santé physique et mentale pour les fondateurs de *startups* constitue un des plus importants défis à surmonter d'ici les dix prochaines années.

De fait, l'entrepreneuriat innovant met l'individu en état de surexploitation de ses aptitudes cognitives, créatives, comportementales et émotionnelles.

Entre 2011 et 2015, plusieurs fondateurs de *startups* qui ont connu un succès retentissant se sont donné la mort par suicide, résultat direct de leur détresse psychologique : Austen Heinz, fondateur de Cambian Genomics, Aaron Swartz, cofondateur de Reddit, et Jody Sherman, fondatrice d'Ecomom, n'en sont que quelques exemples.

Des données canadiennes indiquent que 30 % des *startups* échouent pour cause de désordre émotionnel vécu par leurs fondateurs : 13 % disent avoir perdu de vue leurs objectifs, 9 % ont perdu leur passion et 8 % souffrent d'épuisement professionnel. C'est une *startup* sur trois.¹

En 2015, quatre chercheurs des universités de Berkeley, de Stanford et de Californie à Los Angeles² se sont intéressés à la question de la santé mentale des fondateurs de *startups*. Pour ce faire, ils ont comparé un échantillon de 242 entrepreneurs avec un autre échantillon de 93 personnes choisies au hasard. Les résultats sont sans conteste :

- Les problèmes de santé mentale, autodéclarés, étaient présents chez 72 % des entrepreneurs de l'échantillon, une proportion considérablement plus élevée que celle observée dans le groupe comparatif.
- Parmi les entrepreneurs, 49 % ont rapporté avoir vécu au moins un problème de santé mentale au cours de leur vie.

La dépression est le trouble le plus souvent observé chez les entrepreneurs qui ont pris part à cette étude. De fait, ils étaient beaucoup plus susceptibles de rapporter un épisode de dépression (30 %), un TDAH (29 %), des abus de drogues (12 %) et des troubles bipolaires (11 %) que le groupe témoin.

¹ Gory, Chris. « Why so many entrepreneurs struggle with mental illness », *The Globe and Mail*, 31 mai 2016, <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/small-business/startups/why-so-many-entrepreneurs-struggle-with-mental-illness/article30042089/>.

² Freeman, Michael A., Sheri L. Johnson, Paige J. Staudenmaier et Mackenzie R. Zisser. *Are Entrepreneurs "Touched with Fire"?*, 2015, [http://www.michaelafreemanmd.com/Research_files/Are%20Entrepreneurs%20Touched%20with%20Fire%20\(pre-pub%20n\)%204-17-15.pdf](http://www.michaelafreemanmd.com/Research_files/Are%20Entrepreneurs%20Touched%20with%20Fire%20(pre-pub%20n)%204-17-15.pdf).

En ce qui concerne les troubles anxieux, les observations sont similaires entre le groupe d'entrepreneurs (27 %) et le groupe témoin (26 %).

Dans un article publié récemment, TechCrunch³ aborde la question de la santé mentale des entrepreneurs innovants et formule quelques hypothèses sur la base de la littérature scientifique produite au cours des dernières années.

Ainsi, les éléments suivants contribueraient à fragiliser les fondateurs de *startups* :

- **Un choix personnel.** Les fondateurs ont des compétences et des aptitudes qui leur permettraient d'occuper un emploi bien rémunéré. Ils choisissent néanmoins l'entrepreneuriat innovant, plus risqué et incertain, mais hautement créatif.
- **L'image n'est pas la réalité.** Les médias présentent les fondateurs de *startups* comme des stars, des individus « parfaits » à la réussite disproportionnée. Cette image dénaturée exerce une pression sur les fondateurs, qui veulent, consciemment ou inconsciemment, atteindre ce standard rapidement.
- **Tout faire, par obligation.** Les premières années d'existence d'une *startup* sont difficiles : souvent, les fondateurs sont seuls et ils doivent réaliser des tâches avec lesquelles ils ne sont pas familiers. L'obligation d'exercer des activités qu'ils n'aiment pas est très énergivore pour les entrepreneurs.
- **Prioriser son entreprise.** Les fondateurs de *startups* se consacrent à temps plein à leur entreprise, ce qui leur fait passer moins de temps avec leur famille et leurs amis. Certains doivent se relocaliser pour obtenir du financement ou pour des raisons stratégiques. Le stress porte les entrepreneurs à doubler leurs heures de travail.
- **Être solide comme le roc.** Beaucoup de pression est mise sur les entrepreneurs afin qu'ils restent solides même dans les périodes les plus difficiles. Ils sont souvent seuls à des moments où ils auraient le plus besoin des autres. Les problèmes relationnels avec le ou les cofondateurs partenaires les isolent encore plus, car ces derniers sont les seuls sur qui ils peuvent se reposer en cas de difficultés. Ils ne veulent pas être un fardeau, et la famille et les amis sont souvent las d'entendre parler de l'entreprise.
- **Le syndrome « je suis mon entreprise ».** Les fondateurs de *startups* ont souvent tendance à ne pas tracer de ligne claire entre eux et leur entreprise. Si l'entreprise est un échec, ils ont donc tendance à le percevoir aussi comme un échec personnel. De même, perdre un contrat ou recevoir une réponse négative à une demande de financement est souvent perçu, à tort, comme un rejet personnel.
- **Les fondateurs « mangent en dernier ».** Les fondateurs de *startups* ne planifient pas de temps pour eux-mêmes et ne s'octroient pas de vacances comme il est courant de le faire dans d'autres industries. Les investisseurs contribuent à perpétuer le mythe selon lequel il est impossible de réussir pour une *startup* sans se consacrer à temps plein et à 100 % à son entreprise.

³ Chapman, Jack. « Investors and entrepreneurs need to address the mental health crisis in startups », *TechCrunch*, 30 décembre 2018, <https://techcrunch.com/2018/12/30/investors-and-entrepreneurs-need-to-address-the-mental-health-crisis-in-startup-culture>.

- **Le risque financier.** Les fondateurs n'ont souvent pas de paie et ils investissent tout ce qu'ils possèdent dans leur entreprise. Cela crée du stress et de l'anxiété pour éviter que la faillite de l'entreprise ne se transforme en faillite personnelle.
- **Le syndrome de l'imposteur.** Plusieurs fondateurs de *startups* (58 % selon une récente étude) ont le sentiment qu'ils n'appartiennent pas à l'écosystème entrepreneurial innovant ni à cette culture et qu'ils seront un jour ou l'autre traités d'imposteurs. Ils ont alors tendance à attribuer leur succès à la chance, et ils prennent sur eux la responsabilité de leurs échecs.
- **De défi en défi.** Les fondateurs de *startups* trouvent difficile de célébrer les petites victoires, puisque chaque victoire annonce le début du prochain grand défi. C'est un feu roulant de grandes joies et de stress qui semble infini.

La problématique étant à peine soulevée, peu d'initiatives sont rapportées jusqu'à présent pour soutenir les entrepreneurs.

- Récemment, des investisseurs de Silicon Valley ont lancé l'initiative [Investor Pledge for Mental Health](#). Il s'agit d'un mouvement (par adhésion) qui engage les investisseurs à promouvoir activement une bonne santé mentale auprès des fondateurs de *startups*.
- Quelques autres initiatives existent ailleurs dans le monde, mais ces dernières sont très récentes et encore peu connues. C'est le cas, notamment, de [Revive Aaltoes](#), en Finlande; des initiatives [Safe Spaces for Founders](#), à Londres; d'[Activated](#), aux États-Unis; ou encore du service de consultation [Escort](#), au Japon.

Au Québec, les besoins sont criants, et il est urgent d'y répondre.

L'écosystème des *startups* ne cesse de croître. Plusieurs de ces jeunes entreprises innovantes connaissent du succès et pour chaque entreprise à succès s'élèvent une douzaine de jeunes entreprises qui espèrent, elles aussi, connaître leur heure de gloire.

Sans l'intervention de l'État, les organismes d'appui préféreront investir dans des services d'aide directe à l'accompagnement, au financement, à la recherche et à l'innovation plutôt que de réserver une partie de leur budget au bien-être des fondateurs.

Pourtant, la santé physique et mentale de ces entrepreneurs innovants devrait être la priorité des priorités : faire mieux, faire différemment et prendre soin des talents.

Objectifs

Cet appel de projets a pour but d'éveiller les consciences à la problématique de la santé physique et mentale des fondateurs de *startups*. L'objectif principal consiste à faire travailler des incubateurs et des accélérateurs ensemble pour qu'ils trouvent des solutions concrètes et innovantes à cet enjeu.

INFORMATION GÉNÉRALE

Présentation du Ministère

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle. Il conseille également le gouvernement du Québec en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, rendue publique au printemps 2017, offre une vision gouvernementale afin d'évoluer vers une société du savoir plus prospère, avant-gardiste et rayonnante.

La stratégie est accompagnée d'une somme additionnelle de 585 millions de dollars investie pour des mesures particulières, y compris des initiatives destinées à l'entrepreneuriat innovant. À l'horizon 2030, le gouvernement entend faire du Québec l'une des sociétés les plus innovantes à l'échelle mondiale, reconnue en tant que pépinière de talents, d'idées et d'innovations et créatrice de solutions face aux grands défis sociétaux.

Startup Québec^{MD}

Startup Québec^{MD} est une marque de commerce déposée qui désigne une série d'actions gouvernementales en appui aux incubateurs et aux accélérateurs d'entreprises, aux centres d'entrepreneuriat universitaire et aux startups. Le potentiel de croissance des *startups* repose en tout ou en partie sur les technologies numériques et leur appropriation dans tous les secteurs d'activité.

Depuis 2016, Startup Québec^{MD} a lancé 11 appels de projets et reçu 250 demandes d'appui financier. Au total, 84 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans 13 régions du Québec. Plus de 500 *startups* ont été soutenues dans la réalisation de leurs projets d'innovation ou leur processus d'accompagnement.

Cet appel de projets est le premier qui touche spécifiquement l'enjeu de la santé physique et mentale des fondateurs de jeunes entreprises très innovantes et à fort potentiel de croissance.

ADMISSIBILITÉ

Clientèles admissibles

Les organismes à but non lucratif des groupes suivants sont admissibles à l'appel de propositions : les incubateurs d'entreprises, les accélérateurs d'entreprises et les centres d'entrepreneuriat universitaire.

Projets admissibles

Les projets soumis, en plus d'être créatifs et de répondre directement à la problématique de la santé et du bien-être des entrepreneurs, devront :

- permettre à des incubateurs, à des accélérateurs et à des centres d'entrepreneuriat universitaire d'unir leurs forces pour proposer des initiatives communes;
- trouver une façon originale de mettre à profit les ressources du système de santé, des organismes consacrés à la santé physique et au bien-être, des établissements universitaires et des centres de recherche pour développer des programmes d'appui destinés spécifiquement aux fondateurs de *startups*;
- avoir un potentiel de mise à l'échelle et de pérennité.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Financement

L'engagement à verser les sommes accordées est conditionnel au financement assuré par les partenaires et au bon déroulement du projet, conformément à l'entente de financement et au budget établi.

La contribution du gouvernement du Québec dans le cadre de cet appel de propositions ne peut excéder **150 000 \$** par projet et par organisme pour une durée maximale de **24 mois**.

Le taux d'aide financière ne peut excéder **60 %** du total des dépenses admissibles pour la réalisation du projet.

Les aides combinées des ordres de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) et des partenaires disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces ordres de gouvernement ne peuvent excéder **80 %** des dépenses totales admissibles de l'organisme.

Montage financier

Le montage financier présenté doit comprendre les éléments nécessaires à la réalisation du projet pour lequel l'organisme soumet une demande de financement. Dans tous les cas, le montage financier présenté doit démontrer un effort de pérennisation des activités.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet. L'admissibilité des dépenses est établie par le Ministère lors du calcul de la subvention (Programme d'aide à l'entrepreneuriat, volet 1).

Dans le contexte de cet appel, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont les suivantes :

- le salaire d'un chargé de projet, soit la portion correspondant au temps consacré par un employé ou par une ressource embauchée pour la réalisation du projet;
- les honoraires professionnels;
- les frais de communication et de promotion;
- les déplacements et les frais de séjour liés à la réalisation du projet, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le *Recueil des politiques de gestion* du gouvernement du Québec;
- les frais de location d'espaces ou de locaux liés à la réalisation du projet;
- les frais liés au suivi administratif du projet, sans excéder 5 % des dépenses admissibles du projet.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les dépenses engagées avant la date du dépôt du dossier, y compris les dépenses pour lesquelles l'organisme ou l'entreprise a pris des engagements contractuels;
- les dépenses d'immobilisation et d'amortissement;
- les commandites;
- le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- les taxes de vente;
- l'aide directe aux entreprises.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Processus d'évaluation

Tous les projets seront évalués par un comité indépendant formé d'experts provenant des milieux de la santé et de la recherche, d'entrepreneurs, de représentants d'autres ordres gouvernementaux (municipal, fédéral) ainsi que d'organismes consacrés à l'entrepreneuriat innovant.

Les projets déposés dans le contexte de cet appel seront évalués par un comité piloté par le Ministère. Le nom et la composition de ce comité d'évaluation seront tenus secrets pour préserver son impartialité.

La composition du comité d'évaluation diffère pour chaque appel de projets.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des propositions sont basés sur les études des pratiques exemplaires des incubateurs d'entreprises à l'échelle internationale.

Tout projet déposé qui ne toucherait pas spécifiquement la question de la santé et du bien-être des fondateurs de *startups* sera d'emblée jugé inadmissible.

Plus précisément, les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Grille d'évaluation – Startup Québec^{MD} : Appui aux initiatives innovantes pour la santé et le bien-être des fondateurs de *startups*

PROJET (50 %)	<ul style="list-style-type: none">— Qualité, originalité, structure et faisabilité du projet;— Pertinence du montage financier;— Valeur ajoutée du financement demandé au Ministère;— Qualité des services offerts et/ou proposés en santé physique et mentale;— Engagement de l'incubateur ou de l'accélérateur à se donner une stratégie à long terme pour le bien-être et la santé des fondateurs de <i>startups</i>
ÉQUIPE ET PARTENAIRES (25 %)	<ul style="list-style-type: none">— Complémentarité et synergie avec les autres incubateurs et accélérateurs d'entreprises;— Qualité, pertinence, renommée et expertise de l'équipe;— Ententes avec des partenaires en santé physique et/ou mentale.
RETOMBÉES (25 %)	<ul style="list-style-type: none">— Effet des mesures proposées sur la santé et le bien-être des entrepreneurs;— Positionnement du Québec par rapport aux autres initiatives en cette matière ailleurs dans le monde.

Date limite

La date limite pour la réception des propositions est le **vendredi 31 janvier 2020 à 16 h**.

Documents exigés

La présentation des propositions doit respecter les conditions suivantes :

1. La demande doit être rédigée en français et comporter :

- le formulaire *Demande d'aide financière* rempli et signé;
 - la description du projet (structure du projet, montage financier, partenaires, objectifs, actions et livrables ainsi que retombées attendues).
2. La description du projet doit être rédigée de façon claire et concise, et être fortement articulée autour de la problématique visée. Cette description doit être présentée en format PDF avec la police de caractères Arial, taille 11, et **ne doit pas excéder trois pages**. Si elles s'avèrent nécessaires, les annexes ne doivent pas excéder trois pages. Le nombre de pages doit être strictement respecté de façon que la demande soit considérée pour l'évaluation.
 3. La demande doit être accompagnée d'une lettre de dépôt de proposition signée par la personne autorisée à signer l'entente d'aide financière.

Les documents suivants doivent être transmis :

- la copie électronique en format PDF ou Word du dossier de demande d'aide financière, **avant 16 h le vendredi 31 janvier 2020**, par courriel à l'adresse startupquebec@economie.gouv.qc.ca;
- la copie du dossier dûment signée, pour réception au plus tard le **vendredi 7 février 2020**, par la poste à l'adresse suivante :

Startup Québec^{MD}
Direction des maillages et des partenariats industriels
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Accusé de réception

Le Ministère s'engage à transmettre un accusé de réception électronique dans un délai de deux jours ouvrables à la suite du dépôt de la demande.

CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE

La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après nommée « Loi sur l'accès », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.

Aux fins d'évaluation et de validation des candidatures dans le cadre du présent appel de projets, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et utilisés uniquement par les personnes engagées dans le processus de sélection et de validation des candidatures. Certains renseignements personnels ou confidentiels peuvent être communiqués au comité d'évaluation aux fins de traitement de la candidature d'un organisme suivant le consentement prévu au formulaire.

Une fois les candidatures retenues, tout renseignement personnel ou confidentiel recueilli demeure confidentiel. Il sera utilisé par le Ministère et le comité d'évaluation dans le cadre du programme, de son suivi ou de l'évaluation des projets.

Une entente de confidentialité sera signée par les membres du comité d'évaluation relativement à l'utilisation et à la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

La communication de tout renseignement personnel ou confidentiel à des organismes tiers extérieurs au Ministère s'effectuera suivant le consentement exprès de l'organisme ou conformément à la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, le personnel du Ministère doit se conformer au [Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique](#) (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3) afin de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la fonction publique ainsi que de maintenir un haut niveau de qualité des services qui leur sont rendus.

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question supplémentaire, écrivez à l'adresse startupquebec@economie.gouv.qc.ca.

economie.gouv.qc.ca